



CHILDREN OF THE SUN

## **ADHEREZ A CHILDREN OF THE SUN**

- **J'adhère** ou **renouvelle** mon adhésion à **CHILDREN OF THE SUN** pour l'année 2024

- **38€ minimum (pour un couple)**
- **32€ minimum (pour une personne seule)**
- **3€ (pour un enfant adopté ayant atteint l'âge de la majorité)**

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de C.O.T.S.

Par virement : FR76 3004 7146 5200 0200 5840 140--BIC :

CMCIFRPP Sur notre site Internet : rubrique Adhérer

### INFORMATION

#### **Pourquoi est-il important d'adhérer ? À quoi sert l'adhésion ?**

Pour exister et fonctionner, COTS a besoin de recettes qui sont assurées par les cotisations des membres. Cette adhésion est effective pendant un an. Elle vous permet d'être membre, de pouvoir exprimer par vote votre opinion lors de l'assemblée générale, de pouvoir être informé des différentes manifestations organisées.

Il est également important de rappeler que l'influence d'une association dépend aussi du nombre de ses adhérents. Plus le nombre d'adhérents est important, plus l'association peut être entendue auprès de ses différents interlocuteurs...ce qui n'est pas négligeable !

Le renouvellement annuel de l'adhésion est un gage de pérennité de COTS

Le montant annuel de la cotisation est de 38 € pour un couple et de 32 € pour une personne seule. Il ouvre droit à réduction fiscale (66%). A cet effet, un reçu fiscal vous est adressé en temps utile.

Merci pour votre soutien.